



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce

Question écrite n° 36191

## Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat de lui préciser les perspectives d'inscription à l'ordre du jour des travaux parlementaires du projet de loi relatif au code de commerce déposé le 22 janvier 1999 (n° 1336) et toujours en instance à l'Assemblée nationale.

## Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que les travaux d'élaboration du nouveau code de commerce seront prochainement repris sur le fondement de la loi habilitant le gouvernement à procéder par ordonnances à l'adoption de la partie législative de certains codes. Ce texte laissera au gouvernement un délai de neuf mois à compter de sa publication pour adopter, par la voie d'une ordonnance et sur la base des projets antérieurs, un nouveau code de commerce.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36191

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** PME, commerce et artisanat

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 1999, page 6001

**Réponse publiée le :** 20 décembre 1999, page 7305